

*Votre Auto à la Carte !*

## Vignette CRIT'AIR

Votre agence Cartaplac se charge de commander votre vignette Crit'air pour votre véhicule immatriculé en France. Votre vignette vous permettra de circuler et stationner dans les zones concernées.

### Un Justificatif d'identité

Une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis, en cours de validité.

Datant de - 6 mois, avec vos NOM et PRÉNOM, à l'adresse précise du titulaire qui va figurer sur la carte grise. Sont acceptés : facture électricité, gaz, téléphone, eau ; attestation de titulaire de contrat (de fournisseurs d'énergie) ; quittance de loyer d'un professionnel de l'immobilier ; attestation d'assurance habitation ; l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente (recommandé). (Attention l'avis de situation déclarative des impôts n'est pas recevable.)  
Attestation d'élection de domicile CCAS.

### Un justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)

Dans le cas d'une personne hébergée : copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant + copie justificatif de domicile de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur (originale) cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.

### Certificat d'immatriculation

La carte grise originale

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

Coût de la démarche	Prestation* Tarifs (TTC)	CERTIFICAT QUALITÉ DE L'AIR	FRAIS D'ACHEMINEMENT
Vignette CRIT'AIR	14.90 €	3.11 €	0.89 €

\* Frais de traitement CARTAPLAC du dossier et enregistrement du certificat d'immatriculation auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHES RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPEAGE

